



Cameroun

10 février 2011

Le gouvernement s'oppose au financement par l'Union Européenne d'un projet en faveur des minorités homosexuelles

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), ainsi que l'Association de défense de l'homosexualité (ADEFHO), le Collectif des familles d'enfants homosexuels (COFENHO), et les Adolescents contre le Sida (Sid'ado), dénoncent la demande faite par le gouvernement camerounais à l'Union Européenne d'annuler le financement du Projet d'Assistance et d'Encadrement des Minorités Homosexuelles (PAEMH), un projet conjoint des trois organisations camerounaises susmentionnées.

Le 13 janvier 2011, à Yaoundé, le ministre des Relations extérieures, M. Henri Eyebe Ayissi, a convoqué le chef de la délégation de l'Union européenne (UE), M. Raoul Mateus Paula, afin de lui exprimer l'opposition du gouvernement au financement européen du projet PAEMH. Le ministre aurait déclaré que « le peuple camerounais n'est pas prêt, ni disposé d'aller dans ce sens du développement de ces pratiques sur son territoire ».

Le Code pénal camerounais, en son article 347 bis, pénalise l'homosexualité. Le financement par l'UE d'un projet en faveur des minorités sexuelles est donc également considéré par le gouvernement comme étant illégal.

Lancé le 22 décembre 2010 par l'ADEFHO, le COFENHO et Sid'ado, le projet PAEMH répondait à un appel d'offre de l'UE, qui a choisi de le financer à hauteur d'environ 300 000 euros. Il comporte un volet d'assistance juridique et médicale aux personnes arrêtées et détenues en raison de leur orientation sexuelle - parmi lesquelles certaines sont atteintes du VIH/Sida, ainsi qu'un volet de plaidoyer auprès des autorités camerounaises, notamment auprès de la Cour suprême, afin qu'elle prenne position sur la légalité de l'article 347 bis qui criminalise l'homosexualité. L'accès universel aux soins de santé pour les personnes homosexuelles est également un axe de plaidoyer du projet.

La déclaration du ministre des Relations extérieures intervient dans un contexte d'hostilité latente à l'égard de la communauté Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Transgenre and Intergenre (LGBTI) et des défenseurs des droits des minorités sexuelles. En effet, depuis le 22 décembre 2010, une recrudescence des violences à leur encontre a pu être observée par les défenseurs membres de l'ADEFHO, du COFENHO et de Sid'ado. Ces derniers reçoivent désormais des menaces de mort par e-mail de manière quasi-quotidienne. Me **Alice Nkom**, Présidente de l'ADEFHO, avocate des droits de l'Homme et l'une des principales responsables du projet PAEMH, est régulièrement menacée de mort ou de viol.

D'après les informations reçues, la déclaration faite par M. Henri Eyebe Ayissi venait appuyer les déclarations de M. Félix Zogo, conseiller technique du ministre de la Communication, qui a laissé entendre que le gouvernement ne

resterait pas sans agir face au lancement de ce projet, lors d'un programme diffusé sur une chaîne locale le 9 janvier 2011. Ce message a été perçu par les défenseurs des droits des minorités sexuelles comme étant une incitation à la violence contre la communauté LGBTI, ainsi que contre Me Alice Nkom.

L'Observatoire est préoccupé par la possible annulation du financement du projet PAEMH, qui porterait préjudice aux défenseurs des droits des minorités sexuelles de l'ADEFHO, du COFENHO et de Sid'ado, ainsi qu'aux bénéficiaires issus de la communauté LBGTI et aux personnes atteintes du VIH/Sida.

De plus, l'Observatoire rappelle que cette annulation serait contraire aux engagements pris par le Cameroun, bénéficiaire d'un financement du Fonds mondial pour combattre le paludisme, la tuberculose et le VIH, et dont une partie doit être allouée à l'accès aux services de prévention du VIH et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes homosexuelles.

L'Observatoire appelle le gouvernement camerounais à prendre les mesures nécessaires pour garantir que l'ADEFHO, le COFENHO et le Sid'ado reçoivent intégralement le financement de l'UE, et pour qu'une partie du financement du Fonds mondial soit effectivement allouée à la lutte contre les discriminations subies par les populations LGBTI.

L'Observatoire rappelle également que le Cameroun doit prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des défenseurs engagés dans la lutte pour les droits des minorités sexuelles, ainsi que les défenseurs soutenant les personnes atteintes du VIH/Sida, en conformité avec les dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998.

<http://www.fidh.org/Le-gouvernement-s-oppose-au-financement-par-l>